

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**Amen Bank**

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

(En 1000 DT)

Période	au 31 mars 2025	au 31 mars 2024	au 31 Décembre 2024(*)
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>310 025</b>	<b>296 680</b>	<b>1 209 979</b>
• Intérêts et revenus assimilés	191 758	198 260	818 463
• Commissions en produits	35 388	36 215	151 778
• Revenus du portefeuille	82 879	62 205	239 738
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>159 891</b>	<b>155 779</b>	<b>643 492</b>
• Intérêts encourus et charges assimilées	154 663	151 769	620 325
• Commissions encourues	5 228	4 010	23 167
<b>3-Produit net bancaire</b>	<b>150 134</b>	<b>140 901</b>	<b>566 487</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>274</b>	<b>160</b>	<b>1 956</b>
<b>5- Charges opératoires:</b>	<b>57 048</b>	<b>53 204</b>	<b>226 589</b>
<b>Dont ;</b>			
• Frais de personnel	41 354	38 513	160 637
• Charges générales d'exploitation	13 325	12 441	56 714
<b>6- Structure du Portefeuille</b>	<b>3 221 590</b>	<b>2 620 240</b>	<b>2 832 233</b>
• Portefeuille- titres commercial	179 433	22 175	109 564
• Portefeuille d'investissement	3 042 157	2 598 065	2 722 669
<b>7- Encours des créances à la clientèle</b>	<b>7 325 187</b>	<b>7 112 720</b>	<b>7 299 493</b>
<b>8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>8 355 208</b>	<b>7 851 832</b>	<b>8 015 985</b>
<b>Dont ;</b>			
• Dépôt à vue	2 281 113	2 129 049	2 396 922
• Epargne	2 607 372	2 407 591	2 627 583
<b>9- Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>653 411</b>	<b>818 390</b>	<b>699 628</b>
<b>10- Capitaux propres (**)</b>	<b>1 574 008</b>	<b>1 442 119</b>	<b>1 574 007</b>

(\*) Chiffres certifiés

(\*\*) Les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 31/03/2025 et 31/03/2024

## **BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**

### **I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels**

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

### **II- Méthodes comptables appliquées**

#### **II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts**

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

#### **II -2/ Provisions sur créances de la clientèle**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

#### **II -3/ Agios réservés**

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

#### **II -4/ Portefeuille titres d'investissement**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

#### **II -5/ Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

#### **II -6/ Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

## LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2025

**Les crédits à la clientèle**, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 7 112,7 millions de dinars à fin mars 2024 à 7 325,2 millions de dinars à fin mars 2025, enregistrant ainsi une progression de 212,5 millions de dinars ou 2,99%.

**Les dépôts et avoirs de la clientèle** se sont établis à fin mars 2025 à 8 355,2 millions de dinars, soit une progression de 503,4 millions de dinars ou 6,41% par rapport au 31 mars 2024.

**Les ressources longues**, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 653,4 millions de dinars enregistrant ainsi une baisse de 20,16% par rapport au 31 mars 2024.

**Les produits d'exploitation bancaire** ont enregistré une augmentation de 13,3 millions de dinars ou 4,50% par rapport à fin mars 2024.

**Les charges d'exploitation bancaire** ont enregistré une hausse de 4,1 millions de dinars ou 2,64% par rapport à fin mars 2024.

**Le Produit Net Bancaire** a atteint 150,1 millions de dinars à fin mars 2025 contre 140,9 millions de dinars pour la même période de 2024, soit une hausse de 6,55%.

**Le coefficient d'exploitation** a atteint 38% à fin mars 2025 contre 37,76% pour la même période de 2024, soit une hausse de 24 points de base.

### **AMEN BANK signe un mémorandum avec le Ministère de l'Emploi pour le financement des sociétés communautaires**

Dans le cadre de sa démarche RSE, AMEN BANK a signé un mémorandum de financement avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Ce partenariat stratégique vise à soutenir les sociétés communautaires qui jouent un rôle clé dans le développement économique local et la création d'emplois.

### **Mise en place du service de transfert d'argent RIA**

Dans le cadre de la stratégie d'AMEN BANK d'enrichissement et de diversification des produits et services proposés à sa clientèle Retail, la Banque a intégré le réseau d'agents de RIA Money Transfert qui offre des transferts d'argent mondiaux rapides et sécurisés.

### **Accompagnement de la clientèle pour l'utilisation de la plateforme Tunichèque**

Afin de garantir une utilisation fluide et efficace de la plateforme électronique de compensation des chèques (PECC), AMEN BANK a mis à la disposition de sa clientèle des équipes dédiées de son Centre de Relations Clients pour les former et les accompagner lors de l'utilisation de la plateforme Tunichèque. En effet, ces experts sont disponibles en permanence à l'académie AMEN BANK et ont le plaisir de se déplacer sur site pour apporter conseil et assistance à leur clientèle dans le processus d'utilisation de la PECC.

### **Carte «Visa Platinum Business»**

La nouvelle carte Visa Platinum Business d'AMEN BANK est conçue pour répondre aux besoins des professionnels comme des particuliers souhaitant bénéficier de services premium. Elle est commercialisée selon le besoin de nos clients, une version Nationale avec Plafond ou bien à Concurrence du Solde ainsi qu'une version Internationale selon la réglementation en vigueur.